

## URBANISME OPÉRATIONNEL

### PÉRIODE / LIEU

Les 28 et 29 octobre 2019.

De 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**Lieu** : CCIV - Antenne de Saint Raphaël.

### OBJECTIFS

- > Objectif général : la formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.
- > Objectif pédagogique : identifier et comprendre les règles d'urbanisme et les pratiques de l'urbanisme opérationnel, Savoir reconnaître les procédures d'évolution des documents d'urbanisme afin d'éviter les blocages administratifs, connaître les nouvelles orientations légales en matière d'urbanisme et aborder les premiers effets / premières conséquences.

### PUBLIC

1. Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
2. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
3. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

### + PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de cas pratique, Etude des documents d'urbanisme, Accès à un PLU « papier et numérique »

### VALIDATION

Attestation de formation

### CONTACT

[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)

04.94.22.81.40.

## SESSION

### LIEU :

Antenne de Saint-Raphaël

### DATE :

28 octobre 2019

ENCORE **15** PLACES DISPONIBLE

## TARIF / DURÉE

**450€**

Inter entreprises : 450 € net de TVA par personne.

Intra entreprise : Nous consulter.

Dans le cadre de la formation continue l'entreprise peut bénéficier d'une prise en charge de la formation par son OPCA.

14 heures soit 2 jours

## PROGRAMME



### En complément

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Les obligations de la mise en conformité TRACFIN
- ▶ Le bail commercial et le bail professionnel

◀ RETOUR À LA LISTE ▶